

**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1 Identificateur de produit**

**Power Star Ultra – Détachant de goudron**  
**Numero d'article: 200004**

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****1.2.1 Utilisations pertinentes**

Voir la désignation de produit

**1.2.2 Utilisations déconseillées**

Aucun connu.

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Société**

NORMBEL SPRL  
 Rue des Héritages, 3  
 5336 Courriere / BELGIUM  
 Téléphone +32 487 53 05 05  
 Site internet [www.normfest.com](http://www.normfest.com)  
 E-mail [rodolphe@normbel.be](mailto:rodolphe@normbel.be)

**Secteur informatif****Informations techniques**[rodolphe@normbel.be](mailto:rodolphe@normbel.be)**Fiche de Données de Sécurité**[sdb@chemiebuero.de](mailto:sdb@chemiebuero.de)**1.4 Numéro d'appel d'urgence****Organe consultatif**

+49 (0)89-19240 (24h) (seulement en anglais)

**SECTION 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Flam. Liq. 3: H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
 Asp. Tox. 1: H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
 STOT SE 3: H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

**2.2 Éléments d'étiquetage****Pictogrammes de danger****Mention d'avertissement****DANGER**

Contient: Hydrocarbures, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, &lt; 2% aromatiques

**Mentions de danger**

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

**Conseils de prudence**

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P260 Ne pas respirer les vapeurs.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON / un médecin.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre agréé selon la réglementation locale/nationale.

**Caractéristique particulière**

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

**Produits de nettoyage, 648/2004/CE, contient:**

&gt;=30% hydrocarbures aliphatiques

## 2.3 Autres dangers

**Dangers pour l'environnement** Ne contient pas de matières PBT ou vPvB.

**Autres dangers** D'autres dangers n'ont pas été constatés dans l'état actuel des connaissances.

## SECTION 3: Composition / Informations sur les composants

### Type de produits:

Le produit est un mélange.

Conc. [%]	Substance
80 - <100	Hydrocarbures, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, < 2% aromatiques
	EINECS/ELINCS: 919-857-5, EU-INDEX: 649-327-00-6, Reg-No.: 01-2119463258-33-XXXX
	GHS/CLP: Asp. Tox. 1: H304 - Flam. Liq. 3: H226 - STOT SE 3: H336
1 - <10	Hydrocarbures, C11-C14, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, <2% aromatiques
	CAS: 64742-47-8, EINECS/ELINCS: 926-141-6, EU-INDEX: 649-422-00-2, Reg-No.: 01-2119456620-43-XXXX
	GHS/CLP: Asp. Tox. 1: H304

**Commentaire relatif aux composants** Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation-SVHC). Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16.

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

**Indications générales** En cas de projection de produit, changer de vêtements. Changer le vêtement souillé.

<b>Après inhalation</b>	Assurer un apport d'air frais. En cas de malaises, se rendre chez le médecin.
<b>Après contact cutané</b>	En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
<b>Après contact avec les yeux</b>	En cas de contact avec les yeux, laver abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
<b>Après ingestion</b>	Appeler aussitôt un médecin. Ne pas faire vomir. Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets irritants  
Nausées, vomissements.  
Somnolence  
Vertiges

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'ingestion suivie de vomissement, les matières peuvent pénétrer dans les poumons.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

**Agent d'extinction approprié** Dioxyde de carbone.  
Produits extincteurs en poudre.  
Mousse.

**Agent d'extinction non approprié** Jet d'eau.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

risque de formation de produits de pyrolyse toxiques, oxyde de carbone (CO), hydrocarbures non brûlés

### 5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Tenir à l'écart de sources d'inflammation.

Veiller à assurer une aération suffisante.

Sol très glissant suite au déversement du produit.

Utiliser les vêtements de protection individuel (gants de protection, lunettes de protection, vêtement de protection).

### 6.2 Mesures de protection de l'environnement

Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile).

Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable).

Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

### 6.4 Référence à d'autres sections

Voir les SECTION 8+13

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à la bonne aération de la pièce y compris au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air).

Utiliser un appareillage résistant aux solvants.

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.

Des mélanges inflammables peuvent se former dans les fûts qui ont été vidés.

Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosif.

Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail.

Avant les pauses et avant de quitter le travail, se laver les mains.

Protéger la peau en appliquant une pommade.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Prévoir un sol étanche et résistant aux solvants.

Ne pas stocker avec des agents oxydants.

Conserver les récipients hermétiquement fermés.

Conserver les récipients dans un endroit bien ventilé.

Mettre à l'abri des échauffements/surchauffes.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la SECTION 1.2

**SECTION 8: Contrôle de l'exposition / protection individuelle**
**8.1 Paramètres de contrôle**
**Composants possédants une valeur limite d'exposition (BE)**

Substance
Hydrocarbures, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, < 2% aromatiques
EINECS/ELINCS: 919-857-5, EU-INDEX: 649-327-00-6, Reg-No.: 01-2119463258-33-XXXX
Valeurs limites de moyenne d'exposition: 100 ppm, 525 mg/m <sup>3</sup> , OSHA
Hydrocarbures, C11-C14, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, <2% aromatiques
CAS: 64742-47-8, EINECS/ELINCS: 926-141-6, EU-INDEX: 649-422-00-2, Reg-No.: 01-2119456620-43-XXXX
Valeurs limites de moyenne d'exposition: 100 ppm, 525 mg/m <sup>3</sup> , OSHA

**DNEL**

Substance
Hydrocarbures, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, < 2% aromatiques
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme: 300 mg/kg bw/d.
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à court terme: 1500 mg/m <sup>3</sup> .
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme: 900 mg/m <sup>3</sup> .
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme: 300 mg/kg bw/d.
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme: 300 mg/kg bw/d.

**8.2 Contrôles de l'exposition**
**Indications complémentaires sur la configuration des installations techniques**

Assurer une ventilation du poste de travail adéquate. Les procédés de mesure destinés à la réalisation de mesures au lieu de travail doivent répondre aux exigences de performances de la norme DIN EN 482. Des recommandations sont par exemple indiquées sur la liste des substances dangereuses IFA.

**Protection des yeux**

Lunettes de protection. (EN 166:2001)

**Protection des mains**

0,4 mm Caoutchouc nitrile, >480 min (EN 374-1/-2/-3).

Les indications sont données à titre de recommandation. Lors d'informations ultérieures, veuillez consulter le fournisseur de gants.

**Protection corporelle**

Vêtement de protection résistant aux solvants.

**Divers**

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Ne pas respirer les vapeurs/aérosoles.

Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances dangereuses et du lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur sur la résistance chimique des moyens de protection.

**Protection respiratoire**

Protection respiratoire en atmosphère très concentrée en produit.

En cas de brève exposition, utiliser un masque avec filtre, filtre A. (DIN EN 14387)

**Risques thermiques**

non applicable

**Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement**

Voir les SECTION 6+7.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat	liquide
Couleur	incolore
Odeur	caractéristique
Seuil olfactif	non déterminé
Valeur du pH	non applicable
Valeur du pH [1%]	non applicable
Point d'ébullition [°C]	162
Point d' éclair [°C]	40
Inflammabilité (solide, gaz) [°C]	non applicable
Limite inférieure d'explosion	0,9 Vol.%
Limite supérieure d'explosion	8,0 Vol.%
Propriétés comburantes	non
Pression de vapeur/pression de gaz [kPa]	non déterminé
Densité [g/ml]	0,77 (20 °C / 68,0 °F)
Densité de versement [kg/m³]	non applicable
Solubilité dans l'eau	non miscible
Coefficient de partage [n-octanol/l'eau]	non déterminé
Viscosité	1 mPas (20°C)
Densité relative de vapeur par rapport à l'air	non déterminé
Vitesse d'évaporation	non déterminé
Point de fusion [°C]	-25
Auto-inflammation [°C]	>230
Temp. de décomposition [°C]	non applicable

### 9.2 Autres informations

aucun

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Aucune connue lors d'une utilisation conforme aux prescriptions.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable sous des conditions environnantes normales (température ambiante).

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Formation possible de mélanges inflammables avec l'air en cas d'échauffement au-dessus du point d'éclair et/ou en cas de pulvérisation ou de nébulisation.

Réagit au contact avec agents d'oxydation forts.

### 10.4 Conditions à éviter

Voir la SECTION 7

### 10.5 Matières incompatibles

non déterminé

## 10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Substance
Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques, CAS: 64742-47-8
LD50, dermique, Lapin: > 5000 mg/kg.
LD50, oral, Rat: > 5000 mg/kg bw.
LC50, inhalatoire (vapeur), Rat: > 5000 mg/L (4h).
Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromaticques
LD50, dermique, Rat: > 5000 mg/kg bw.
LD50, oral, Rat: > 5000 mg/kg bw.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** Faible effet irritant.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique** Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Mutagénèse** Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification.

**Toxicité sur la reproduction** Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification.

**Cancérogénèse** Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification.

**Danger par aspiration** Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

#### Remarques générales

Données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.

Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients sont destinées aux personnes exerçant des professions médicales, aux experts des domaines de sécurité et de protection sanitaire au lieu de travail et aux toxicologues. Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients ont été mises à disposition par les producteurs de matières

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Substance
Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques, CAS: 64742-47-8
LC50, (96h), Oncorhynchus mykiss: > 1000 ppm.
EC50, (48h), Daphnia magna: > 250 ppm.
IC50, (72h), Algae: 20 ppm.
Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromaticques
LC50, Bacteria: > 100 mg/l.
LC50, Algae: > 100 mg/l.
LC50, poisson: >100 mg/L.
NOEC, poisson: 0,1-1 mg/l.

## 12.2 Persistance et dégradabilité

Comportement dans les compartiments de l'environnement	non déterminé
Comportement dans les stations d'épuration	Ne contient aucun complexant organique pas. AOX-remarque: Pas de réaction dangereuse connue.
Biodégradabilité	non déterminé

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation

non déterminé

## 12.4 Mobilité dans le sol

non déterminé

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Inclassables de PBT ou de VPVB sur base de toutes les informations disponibles.

## 12.6 Autres effets néfastes

Données écologiques de produit complet ne sont pas disponibles.

Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients ont été mises à disposition par les producteurs de matières premières.

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationales et régionales. Le code de nomenclature du Catalogue Européen des Déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car seules les fins d'utilisation par le consommateur permettent une classification. Au sein de l'UE, le code de nomenclature doit être déterminé en accord avec le responsable de l'élimination des déchets.

#### Produit

Eliminer comme déchet dangereux.  
Traiter dans une installation d'incinération, en tenant compte de la réglementation locale en vigueur.

**Catalogue européen des déchets (recommandé)**

070104\*

#### Emballage non nettoyé

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.  
Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

**Catalogue européen des déchets (recommandé)**

150110\*

150102

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU

**Transport routier vers ADR/RID** 1268

**Transport fluvial (ADN)** 1268

**Transport maritime selon IMDG** 1268

**Transport aérien selon IATA** 1268

**14.2 Nom d'expédition des Nations unies**

Transport routier vers ADR/RID DISTILLATS DE PÉTROLE, N.S.A.

- Code de classification F1



- Etiquettes de danger

- ADR LQ 5 l

- ADR 1.1.3.6 (8.6) Catégorie de transport (Code de restriction en tunnels) 3 (D/E)

Transport fluvial (ADN) DISTILLATS DE PÉTROLE, N.S.A.

- Code de classification F1



- Etiquettes de danger

- IMDG LQ 5 l

Transport maritime selon IMDG Petroleum distillates, n.o.s.

- EMS F-E, S-E



- Etiquettes de danger

- ADR LQ 5 l

Transport aérien selon IATA Petroleum distillates, n.o.s.

- Etiquettes de danger

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

Transport routier vers ADR/RID 3

Transport fluvial (ADN) 3

Transport maritime selon IMDG 3

Transport aérien selon IATA 3

**14.4 Groupe d'emballage**

Transport routier vers ADR/RID III

Transport fluvial (ADN) III

Transport maritime selon IMDG III

Transport aérien selon IATA III

**14.5 Dangers pour l'environnement**

Transport routier vers ADR/RID non

Transport fluvial (ADN) non

Transport maritime selon IMDG non

Transport aérien selon IATA non

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indication correspondante aux sections 6 à 8.

#### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Pas d'information disponible.

#### SECTION 15: Informations relatives à la réglementation

##### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

**PRESCRIPTIONS DE CEE** 1991/689 (2001/118); 2010/75; 2004/42; 648/2004; 1907/2006 (REACH); 1272/2008; 75/324/EEC (2008/47/EC); (EU) 2015/830; (EU) 2016/131; (EU) 517/2014

**RÈGLEMENTS DE TRANSPORT** ADR (2017); IMDG-Code (2017, 38. Amdt.); IATA-DGR (2017)

**RÉGLEMENTATIONS NATIONALES (BE):** Non déterminé.

- **Observer les restrictions d'emploi** Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux jeunes.  
Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux femmes enceintes ou qui allaitent.

- **VOC (2010/75/CE)** 100%

##### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette matière, une appréciation de sécurité des matières été réalisée.

#### SECTION 16: Autres informations

##### 16.1 Mentions de danger (SECTION 03)

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

## 16.2 Abréviations et acronymes:

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route  
 RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses  
 ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure  
 ATE = acute toxicity estimate  
 CAS = Chemical Abstracts Service  
 CLP = Classification, Labelling and Packaging  
 DMEL = Derived Minimum Effect Level  
 DNEL = Derived No Effect Level  
 EC50 = Median effective concentration  
 ECB = European Chemicals Bureau  
 EEC = European Economic Community  
 EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
 ELINCS = European List of Notified Chemical Substances  
 GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals  
 IATA = International Air Transport Association  
 IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk  
 IC50 = Inhibition concentration, 50%  
 IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods  
 IUCLID = International Uniform Chemical Information Database  
 LC50 = Lethal concentration, 50%  
 LD50 = Median lethal dose  
 LC0 = lethal concentration, 0%  
 LOAEL = lowest-observed-adverse-effect level  
 MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships  
 NOAEL = No Observed Adverse Effect Level  
 NOEC = No Observed Effect Concentration  
 PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance  
 PNEC = Predicted No-Effect Concentration  
 REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals  
 STP = Sewage Treatment Plant  
 TLV®/TWA = Threshold limit value – time-weighted average  
 TLV®/STEL = Threshold limit value – short-time exposure limit  
 VOC = Volatile Organic Compounds  
 vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative

## 16.3 Autres informations

### Méthode de classification

Flam. Liq. 3: H226 Liquide et vapeurs inflammables. (D'après les données d'essais)  
 Asp. Tox. 1: H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. (Méthode de calcul)  
 STOT SE 3: H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. (Méthode de calcul)

### Positions modifiées

SECTION 2 supprimé: R 65: Nocif - peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.  
 SECTION 2 supprimé: R 66: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.  
 SECTION 2 supprimé: R 10: Inflammable.  
 SECTION 2 supprimé: Nocif  
 SECTION 2 ajouté: Ne contient pas de matières PBT ou vPvB.  
 SECTION 8 ajouté: Les procédés de mesure destinés à la réalisation de mesures au lieu de travail doivent répondre aux exigences de performances de la norme DIN EN 482. Des recommandations sont par exemple indiquées sur la liste des substances dangereuses IFA.  
 SECTION 11 ajouté: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
 SECTION 11 ajouté: Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosif.  
 SECTION 11 ajouté: Faible effet irritant.  
 SECTION 12 ajouté: AOX-remarque: Pas de réaction dangereuse connue.  
 SECTION 12 ajouté: Ne contient aucun complexant organique pas.



Copyright: Chemiebüro®

